

CERTIFICATION PAR CONTROLE EN COURS DE FORMATION

SOMMAIRE

A- PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

1- Extrait du règlement d'examen [Page 1/6](#)

2- Unités constitutives du diplôme [Page 2/6](#)

B- DÉFINITION DES ÉPREUVES :

1- Préambule [Page 3/6](#)

2- EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention [Page 3/6](#)

3- EP2A - UP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant [Page 4/6](#)

4- EP2B - UP2 : Réalisation du chef d'œuvre [Page 5/6](#)

5- EP3 - UP3 : Réalisation de travaux spécifiques [Page 6/6](#)

A- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1- Extrait du règlement d'examen

Spécialité Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics de Certificat d'Aptitude Professionnelle	Scolaire (établissement public et privé sous contrat) Apprenti (CFA et section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue (établissement public)	Scolaire (établissement privé hors contrat) Apprenti (CFA et section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé) Enseignement à distance Candidat individuel
--	--	--

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Mode	Durée
EP1 : Étude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF(1)	Ponctuel écrit	3h
EP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2	9(2)	CCF(1)	Ponctuel écrit et pratique	15h
EP3 : Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF(1)	Ponctuel oral et pratique	3h

(1) : CCF = Contrôle en Cours de Formation

(2) : dont 1 coefficient pour la réalisation du chef d'œuvre

2- Unités constitutives du diplôme

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics de CAP est constituée d'un ensemble cohérent de compétences.

La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution.

La matrice ci-dessous permet d'établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF).

Compétences	Unités professionnelles		
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Réalisation de travaux spécifiques
	UP1	UP2	UP3
C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X		
C1.2 : Échanger et rendre compte oralement			X
C2.1 : Décoder un dossier technique	X		
C2.2 : Identifier le matériel et l'outillage	X		
C2.3 : Evaluer des quantités de matériaux et composants		X	
C3.1 : Organiser son poste de travail		X	
C3.2 : Sécuriser son intervention		X	
C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux		X	
C3.4 : Effectuer la manutention de charges		X	
C3.5 : Réceptionner les approvisionnements		X	
C3.6 : Implanter et tracer un ouvrage simple		X	
C3.7 : Intervenir en tranchée		X	
C3.8 : Poser un réseau de canalisations		X	
C3.9 : Réaliser un branchement			X
C3.10 : Réaliser des ouvrages connexes aux réseaux			X
C3.11 : Réaliser un remblai de tranchée et une réfection provisoire		X	
C3.12 : Réaliser une opération de maintenance sur un réseau			X
C4.1 : Effectuer des autocontrôles		X	
C4.2 : Participer aux opérations de contrôle d'un réseau		X	
C4.3 : Participer à la mise en service d'un réseau		X	

B- DÉFINITION DES ÉPREUVES

1- Préambule

Critères d'évaluation

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables au mode d'évaluation ponctuel.

Organisation des situations d'évaluation

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen

Cas particulier de l'épreuve EP2A2 (évaluation en entreprise) : la synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur en entreprise/maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise.

2- EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention

Coefficient 4

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage (une installation ou une partie d'installation à réaliser : dimensions, constitution, contexte, moyens techniques), le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences rappelées dans la [matrice page 2/6](#).

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Prendre connaissance des informations concernant son intervention
- Renseigner et transmettre des documents d'intervention y compris digitaux
- Organiser son intervention en adoptant une attitude éco responsable
- Préparer et vérifier les matériels et l'outillage

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

CONDITIONS D'ORGANISATION

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle : **3h**.

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation et le contrôle d'un ouvrage courant ou d'une partie d'ouvrage courant de réseaux de canalisations de travaux publics.

Cette épreuve écrite et pratique porte sur tout ou partie des compétences rappelées dans la [matrice page 2/6](#).

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Etablir les éléments de la commande liée à son intervention
- Organiser son poste de travail
- Analyser les risques liés à son intervention
- Installer une signalisation et une protection temporaires
- Manutentionner des charges
- Préparer l'approvisionnement des matériaux et composants
- Planter et tracer des ouvrages simples
- Repérer et tracer les réseaux existants
- Intervenir en tranchée, réaliser un remblai et une réfection provisoire
- Poser des réseaux de canalisations
- Contrôler la conformité du travail réalisé
- Participer à la mise en service d'un réseau

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Un espace de réalisation
- L'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- Des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve

Situation d'évaluation en centre de formation (EP2A1)

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation, dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle : **15h décomposées en environ 1h (épreuve écrite de préparation) + environ 14h (épreuve pratique)**.

Situation d'évaluation en entreprise (EP2A2)

La situation d'évaluation est organisée en entreprise dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle sans la partie préparation : **14h**.

A partir du BO n°8 du 28 février 2020 et de l'arrêté du 28 novembre 2019

OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

Le chef-d'œuvre est la réalisation qui marque l'achèvement de la formation de l'élève ou de l'apprenti, un accomplissement personnel qui témoigne des talents et des compétences acquis jusqu'à l'examen. Par cette réalisation, l'élève ou l'apprenti éprouve la nécessaire complémentarité des enseignements professionnels et généraux suivis pendant le cursus. Elle lui permet de valoriser ses compétences auprès de partenaires extérieurs et de futurs employeurs.

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Le chef-d'œuvre fait l'objet d'une évaluation, mais il n'est pas une unité certificative du diplôme.

Il est évalué selon deux modalités combinées à égale proportion (50 % + 50 %) :

- les notes régulièrement portées tout au long du cursus sur le bulletin de notes et figurant au livret scolaire (élèves) ou le livret de formation (apprentis) ;
- la présentation orale terminale.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Évaluation en cours de réalisation (sur le livret scolaire ou de formation)

La note retenue au titre du livret est la moyenne des évaluations des compétences inscrites aux programmes et au référentiel et mobilisées au cours du parcours de formation par les élèves au titre du chef d'œuvre. Elle s'appuie sur une fréquence d'évaluation raisonnable et significative.

La note est fixée conjointement par les enseignants des deux domaines : professionnel et général.

Cette évaluation porte sur la démarche de réalisation du chef-d'œuvre et notamment sur les compétences relationnelles, la persévérance et la capacité de l'élève ou de l'apprenti à :

- mobiliser des savoir-faire et des savoirs au service de la réalisation du chef-d'œuvre,
- identifier, repérer, formaliser ou valoriser ses compétences professionnelles et générales,
- mobiliser les ressources internes ou externes nécessaires (partenaires, moyens, etc.),
- s'organiser pour répartir la charge de travail induite par l'élaboration de son chef-d'œuvre ou savoir situer sa part d'intervention dans la démarche conduisant au chef-d'œuvre s'il est collectif,
- s'impliquer, prendre des responsabilités et des initiatives,
- prendre le temps de restituer un bilan de l'état d'avancement du chef-d'œuvre.

Évaluation sur l'oral en fin de cursus

L'évaluation a pour but de mesurer chez le candidat :

- La capacité à relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d'œuvre : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet.
- L'aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du chef-d'œuvre et de la démarche adoptée.
- L'aptitude à faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'œuvre.
- L'aptitude à s'adapter à ses interlocuteurs et à la situation.

La présentation orale de la réalisation du chef-d'œuvre par le candidat est suivie d'un entretien structuré par des questions des examinateurs sur cette réalisation.

Tous les élèves ou apprentis peuvent, s'ils le souhaitent, étayer leur propos en s'appuyant sur un support de 5 pages (recto) maximum et pouvant ne pas se limiter à du texte.

Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériel particuliers de lecture, excepté pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap.

L'oral (présentation et échange à partir de questions) doit donc comprendre les aspects suivants :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation de son chef-d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.

Les étapes de présentation par le candidat et de questionnement sur la réalisation de son projet se déroulent sur 10 minutes, réparties, à titre indicatif, en deux fois 5 minutes.

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat pour réaliser avec méthode un ouvrage ou une partie d'ouvrage connexe aux réseaux de canalisations de travaux publics, à partir des documents qui le/la définissent et des moyens matériels fournis.

Cette épreuve pratique et orale porte sur tout ou partie des compétences rappelées dans la [matrice page 2/6](#).

À partir du dossier, le candidat est amené à :

- Communiquer avec son responsable ou les autres intervenants
- Rendre compte de ses interventions
- Préparer et exécuter un branchement
- Réaliser un ouvrage connexe aux réseaux, en place ou préfabriqué
- Intervenir de manière préventive ou curative sur les conduites, branchements ou ouvrages connexes aux réseaux

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Une installation fonctionnelle
- L'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- Des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve

Au cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum, avec un enseignant/formateur du domaine professionnel.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle : **3h**.